



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Adapter le système scolaire aux différences de chaque élève

Question écrite n° 7996

Texte de la question

M. Christophe Barthès attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'initiative prise par certaines écoles d'instaurer des classes de niveau. L'arrêté du 19 mai 2015 prévoyait dans son article 4-1 la mise en place, dans certaines disciplines, de groupes de niveau. Cependant, si ces groupes sont bénéfiques pour les élèves, ils les restreignent du fait de leur limitation à quelques matières sur un court temps. En effet, il serait envisageable que les élèves bénéficient davantage de classes de niveau annuelles qui pourraient être modifiées en milieu d'année afin d'ajuster celles-ci en fonction des progressions des uns et des autres. Les élèves pouvant rencontrer des difficultés et ayant parfois du mal à suivre le rythme dans une classe de niveau hétérogène progresseraient davantage dans une classe de niveau plus homogène. De même, les élèves ayant des facilités scolaires pourraient exploiter pleinement leurs capacités qui sont trop souvent inutilisées par le non-besoin ressenti dans une classe où ils surnagent. Il lui demande donc quelles seront les directives données afin d'analyser les résultats de ce système dans les écoles où il est appliqué, dans le but de savoir s'il serait bénéfique d'étendre ce dispositif à tous les établissements sous contrats.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Barthès](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7996

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5677